

VOUS CHOISISSEZ LA FORMULE ADAPTÉE À VOTRE ENTREPRISE:

ATELIER GESTES ET POSTURES

Anticiper et prévenir les blessures du quotidien

- ✓ groupe de 15 personnes maximum
- ✓ une demi-journée d'ateliers et d'accompagnement
- ✓ apport théorique, mise en pratique puis adaptation au poste de chacun

CONSULTATIONS D'OSTÉOPATHIE

Soulager et accompagner les douleurs

- ✓ l'ostéopathe se déplace avec son matériel
- ✓ une demi-journée ou journée complète de présence
- ✓ prise en charge spécifique et individuelle pour traiter les douleurs

+ d'informations sur les formules sur mon site internet : **www.yoann-ostéopathe.com**

“

Je me présente, Yoann CHENAULT Ostéopathe D.O. Diplômé d'IdHEO Nantes. L'ostéopathie est pour moi un excellent moyen d'apporter du bien être aux patients.

Formé en posturologie, mon but est de proposer une prise en charge adaptée à mes patients. Au cabinet je vous propose un bilan postural complet et détaillé.



Scannez pour accéder à mon site



YOANN CHENAULT
Ostéopathe D.O

06 19 97 72 12
chenault.yoann.osteo@gmail.com



OSTEOPATHIE EN ENTREPRISE

“IL FAUDRAIT QUE JE PRENNE RENDEZ-VOUS MAIS JE N'AI PAS LE TEMPS ..”

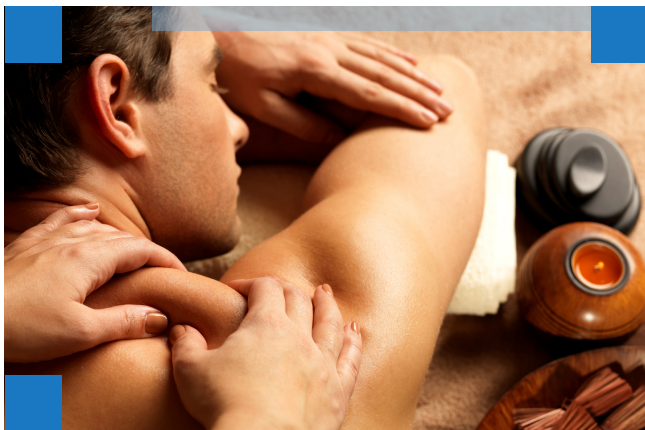
J'ai la solution :
Je me déplace dans vos locaux !

UN OSTEO DANS VOS LOCAUX

En proposant des séances d'ostéopathie et des ateliers gestes et postures, vous vous engagez activement pour la santé de vos collaborateurs.

À la clé ?

- réduisez le nombre d'arrêts maladie ;
- créez un environnement de travail serein et productif ;
- respectez les obligations réglementaires imposées à l'employeur par le code du travail **Article L.4121-1** ;
- attirez et fidélisez ses collaborateurs.



UN ALLIÉ POUR LA SANTÉ DE VOS COLLABORATEURS

• Soulager et prévenir les douleurs

Grâce à des soins spécifiques et des exercices personnalisés, nous identifions les sources de tension et appliquons des techniques douces pour un soulagement efficace et durable.

• Contribuer au bien-être général

Nous aidons à réduire le stress, atténuer les maux de tête, améliorer la qualité du sommeil et prévenir les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).



Qui est concerné ?

Chaque salarié de l'entreprise est éligible à une prise en charge ostéopathique, qu'il soit sur un poste sédentaire, manuel ou mixte.



Gain de temps

Nous prenons en charge le salarié sur son lieu de travail



Conseils personnalisés

Nous préconisons la bonne posture à adopter selon l'activité et le poste de travail du collaborateur.



Bilan postural

Nous pouvons réaliser sur place un bilan postural complet et détaillé.



Suivi après consultation

Nous mettons à disposition des centaines d'heures de contenus vidéos santé à réaliser au quotidien.